



VILLE DE MONTMORENCY
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**LES
RISQUES
MAJEURS**

**! LES BONS RÉFLEXES
EN CAS DE DANGER
OU D'ALERTE**

À QUOI SERT CE DOCUMENT D'INFORMATION ?

Ce guide pratique présente les différents risques naturels, sanitaires ou technologiques susceptibles d'intervenir sur Montmorency ainsi que les mesures prises par la ville pour y faire face.

La ville a mis en place un plan communal de sauvegarde identifiant les moyens à mettre en œuvre (humain, matériel et logistique) pour faire face à une situation de crise exceptionnelle.

La ville de Montmorency est concernée par :

- des risques naturels : inondation, tempête, neige/verglas, canicule, mouvement de terrain, séisme ;
- des risques technologiques : transport de matière dangereuse

Ce document d'information s'inscrit dans une démarche de prévention et vous permettra de connaître les différents moyens d'alerte qui seront activés en cas de crise et des gestes à adopter face à chaque situation.

En cas de sinistre, comment s'organise-t-on ?

Lorsqu'un risque météorologique (inondation, tempête, neige, canicule...) se présente, l'alerte est donnée par Météo France via différents moyens : radio (France Inter (87.8 FM), France Bleu Ile-de-France (107.1 FM) Radio Enghien (98.0 FM) télévision, internet.

Pour les risques technologiques ou industriels, c'est le signal d'alerte national qui est déclenché (les sirènes retentissent dans la ville).

A Montmorency, si les conditions le permettent, des agents municipaux circuleront dans les rues avec un véhicule équipé d'un haut-parleur.

Dès l'alerte donnée, les habitants devront se conformer aux consignes données par les autorités et suivre les conseils délivrés dans ce guide.

A Montmorency, le préfet est responsable des opérations de secours. Le Maire doit mettre en place l'organisation de crise pour limiter les conséquences sur les biens et les personnes.

AVANT

- ⚠ Une alerte est la diffusion d'un signal sonore et de messages qui annoncent un danger. C'est un des moyens mis en place pour avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision. Il consiste en trois séquences successives d'un signal modulé de 61 secondes, qui s'atténue ensuite pendant 40 secondes (durée de chaque séquence : 1 minute 41 secondes). Les trois séquences sont séparées par un intervalle de 5 secondes. Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi.

DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE



L'ALERTE



AVANT

- ⚠ S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde...
- ⚠ Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée
- ⚠ Ne jamais s'approcher d'un puits d'aération de carrière ou d'un effondrement, même ancien

MOUVEMENTS DE TERRAIN



PENDANT



- ⚠ En cas d'affaissement / d'effondrement : Evacuer les lieux, s'éloigner du bâtiment
- ⚠ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection
- ⚠ S'informer : mairie, radio à piles ...
- ⚠ Ne pas téléphoner, sauf cas d'urgence
- ⚠ En cas d'éboulement, chute de pierres ou glissement de terrain : fuir perpendiculairement au mouvement, s'abriter sur une hauteur ou à l'intérieur d'un bâtiment, sous un meuble, loin des fenêtres

INONDATION



AVANT : Les gestes essentiels

- ⚠ Se confiner (fermer les portes et fenêtres...)
- ⚠ Couper le gaz et l'électricité
- ⚠ Placer les substances dangereuses (produits d'entretien...) dans une zone étanche
- ⚠ Amarrer les objets potentiellement flottants (meubles, ...)
- ⚠ Garer les véhicules hors d'atteinte des eaux
- ⚠ Prendre des produits de première nécessité : eau potable, nourriture, radio, médicaments, couverture ...

PENDANT

- ⚠ S'informer de la montée des eaux : mairie, radio à piles, ...
- ⚠ Couper le courant électrique
- ⚠ Monter dans les étages pour attendre les secours (prendre avec vous : vivres, papiers d'identité, lampe de poche, médicaments, vêtements chauds ...)
- ⚠ Ne pas s'engager sur une route inondée
- ⚠ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection
- ⚠ N'évacuer qu'en cas d'ordre des autorités ou si la crue y oblige
- ⚠ Ne pas téléphoner, sauf cas d'urgence



Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, contactez le 115.

VIGILANCE ORANGE

- ⚠ Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile
- ⚠ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- ⚠ Si vous devez absolument vous déplacer :
 - Renseignez-vous sur les conditions de circulation
 - Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (vêtements chauds, eau potable, barres de céréales, ...)

ALERTE ROUGE

- ⚠ Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement, sauf nécessité absolue.
- ⚠ Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- ⚠ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- ⚠ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- ⚠ Si vous devez absolument vous déplacer :
 - Renseignez-vous sur les conditions de circulation
 - Signalez votre départ et la destination à des proches
 - Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas d'immobilisation prolongée
 - Respectez les restrictions de circulation et les déviations
 - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
 - Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs

NEIGE



TEMPÊTE



AVANT

- ⚠ Faire élaguer les arbres autour des habitations et des voies de communication
- ⚠ Se tenir au courant des conditions météorologiques par la radio, la télévision, internet (www.meteo.fr)
- ⚠ Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés par les effets du vent ou de présenter une menace
- ⚠ Se munir de moyens d'éclairage de secours et de provisions, ainsi que de couvertures et de médicaments
- ⚠ Se confiner dans un abri en dur, fermer portes et volets.

PENDANT



- ⚠ Limiter ses déplacements : en cas d'obligation de déplacement, éviter les secteurs forestiers et signaler sa destination
- ⚠ S'informer : mairie, radio à piles, ...
- ⚠ Ne pas téléphoner, sauf cas d'urgence
- ⚠ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection
- ⚠ Débrancher les appareils électriques

CANICULE



Les bons gestes



- ⚠ Evitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes
- ⚠ Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches
- ⚠ Evitez les activités extérieures (sports, jardinage, bricolage).
- ⚠ Pensez à appeler vos voisins ou vos amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Pour les personnes âgées



- ⚠ Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire
- ⚠ Passer au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais ou climatisé
- ⚠ Boire régulièrement de l'eau
- ⚠ Donner des nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à demander de l'aide dès que cela s'avère nécessaire.
- ⚠ Appeler le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

AVANT

- ⚠ Connaître le signal d'alerte
- ⚠ Connaître les consignes de confinement



PENDANT



- ⚠ En cas de feu sur un véhicule ou un réservoir : évacuer les environs de l'accident le plus rapidement, dans une direction opposée aux fumées dégagées
- ⚠ En cas de fuite de produit toxique : se confiner (boucher toutes les entrées d'air, portes, fenêtres, aérations et réduire le chauffage)
- ⚠ En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide
- ⚠ Ne pas fumer
- ⚠ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection
- ⚠ S'informer : mairie, radio à piles
- ⚠ Ne pas téléphoner, sauf cas d'urgence

LES BONS GESTES À CONNAÎTRE

- ⚠ Ne pas y toucher et ne jamais s'approcher d'un engin de guerre, en particulier en présence d'un nuage gazeux
- ⚠ Ne pas le déplacer
- ⚠ Alerter la mairie qui prendra toutes les mesures de sécurité qui s'imposent et qui avertira la Préfecture. Le service de la protection civile fera intervenir le service de déminage qui est seul compétent en la matière
- ⚠ Ne jamais enterrer un obus pour s'en débarrasser

DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE OU EXPLOSIFS





LES NUMÉROS D'URGENCE :

- Hôtel de ville : 01 39 34 98 00
*lundi de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h,
samedi de 8h30 à 12h*
- Police municipale : 01 34 05 10 20
- Police nationale : 01 39 34 17 17
- Gendarmerie : 01 39 64 14 32
- Pompiers : 18
- Hôpital Simone Veil : 01 34 06 60 00

LES RADIOS À ÉCOUTER EN CAS DE CRISE :

*En cas de crise, certaines radios relaient
les consignes des pouvoirs publics*

- France Info : 105,5 Mhz
- France Inter : 87,5 Mhz
- France Bleu Île de France : 107,1 Mhz



MONTMORENCY



www.ville-montmorency.fr